

Conseil Municipal de ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE (Lozère)

Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2025 à 18 h 30 mn

dans la salle du Conseil Municipal

-----

**Présents** : BRAME Michel, DUBOIS Hélène, GRANDON Jennifer, MONNIER Agnès, PHILIP Maryse, ROQUIER Alexandre, URRUSTY Cécile et VALDEYRON Patrick

**Procurations** : ELZIERE Jean-Paul (procuration à VALDEYRON Patrick), NORV Bernadette (procuration à MONNIER Agnès), PAGES Colette (procuration à BRAME Michel)

**Absent excusé** : BRITO Manuel, BÜHLER Bastien, JOUANEN Marc

**Secrétaire de séance** : PHILIP Maryse

**Président de séance** : VALDEYRON Patrick - Maire

-----

**Ordre du jour** :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025
- 2 - Réhabilitation Les Gravasses I : avenant MO, devis variante lot 4
- 3 - RODP Orange
- 4 - Composition communauté de communes
- 5 - VAE : tarifs et règlement d'utilisation
- 6 - Motion défense volontariat et modèle de sécurité civile
- 7 - Questions diverses

-----

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025**

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

**2 - Réhabilitation Les Gravasses I : avenant Maîtrise d'Œuvre (MO), devis variante lot 4**

Le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans les choix de l'offre de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la résidence Les Gravasses I pour des missions complémentaires éventuelles.

De plus, il faudrait ajuster le montant aux coûts réels des travaux, maintenant que les montants sont connus pour la tranche 1.

Il donne connaissance de l'avenant n° 1 envoyé par la SARL PROHIN, pour un montant de 74 683,33 € HT pour les deux tranches, qui tient compte du choix de SP 3 à la place du SP 2 et des nouveaux montants, et demande au conseil de l'autoriser à signer cet avenant.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

**3 - Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Orange**

Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications (Orange en l'espèce) de 2025 à hauteur de 2 347,72 €.

Il demande au conseil de l'autoriser à accomplir les démarches nécessaires pour encaisser cette redevance.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

**4 - Composition communauté de communes**

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 28 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT en tenant compte des populations municipales.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il demande au conseil municipal de bien vouloir fixer, en application de l'article précité, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCCML.

Le conseil fixe à :

- 28 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCCML
- 3 délégués titulaires pour la commune de St Etienne.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### **5 - Vélos à Assistance Electrique (VAE) : tarifs et règlement d'utilisation**

Suite à la mise à disposition de trois VAE par la CCCML, le Maire indique au conseil municipal qu'il faudrait établir des tarifs et un règlement d'utilisation.

Il propose un document sous forme de convention de mise à disposition qui intègre ces informations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le document présenté par le Maire avec les tarifs suivants :

- 30 € par semaine
- 50 € pour 2 semaines
- 80 € pour un mois
- Cauton 500 €
- Pénalités de 10 € par jour de retard de restitution du VAE et/ou pour restitution en mauvais état de fonctionnement (batterie non chargée en totalité et propreté)

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### **6 - Motion défense volontariat et modèle de sécurité civile**

Point reporté

### **7 - Questions diverses**

Quelques infos :

- Autoconsommation collective de St Michel de Dèze : obligation d'être adhérent à la SAS Cévennes Durables.
  - Réseau de chaleur : travaux reportés
  - Cour oasis : les travaux s'effectueront du 21 juillet au 18 août 2025
  - Propriété des Abrits : une agence immobilière a évalué les bâtiments
  - Chemin reliant la route d'Andajac au « Chemin sous les horts » : un devis a été établi pour les travaux de dallage d'une partie de ce chemin.
  - « Chemin sous les horts » : un propriétaire demande à la commune de reconstruire la partie du mur du chemin en élévation séparant les 2 propriétés : commune et privé (50 m de long sur 2 m de haut).
  - La Fabulerie demande une subvention pour l'activité « Eaux Vives ».
  - Maison de santé pluridisciplinaire : aucune entrée dans les lieux par les acteurs de santé.
- Divergence sur la proposition de bail de location entre la CCCML et l'association de gestion créée par les professionnels de santé (AGLOUPS)

La séance est levée à 20 h 10 mn

La Secrétaire de séance,



Maryse PHILIP



Patriek VALDEYRON

**SAS : Sociétés par Actions Simplifiées**

**AGLOUPS : Association Gestion LOyer Utilisation Professionnels de Santé**